



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 29 JANVIER 2020

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 29 janvier 2020 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2020-01-01

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 29 janvier 2020 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-02

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2020-01-03

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec une précision apportée au point 8.1 :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1418-141 et #1423-28



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- ii. Ville de Rosemère : #801-50
- iii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #697-20-1, #860-69 et #860-93
- 5.2 **Résolution** – Adoption du document indiquant la nature des modifications suite à l'entrée en vigueur du Règlement #19-01
- 5.3 **Dépôt** – Commentaires au Projet Métropolitain de développement agricole - 2^e consultation de la CMM
- 5.4 **Dépôt** – Commentaires - Milieux naturels d'intérêt métropolitain – Consultation de la CMM
- 6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
 - 6.1. **Résolution** – Théâtre estival pour enfants de la MRC de Thérèse-De Blainville – Renouvellement de l'entente avec Odyscène - Entente de développement culturel 2018-2020
 - 6.2. **Résolution** – Octroi de mandat à l'artiste, Monsieur Jean-François Malouin - Projet « Tournée Art Virtuel dans la MRC » en avril 2020 – Entente de développement culturel 2018-2020
 - 6.3. **Résolution** – Octroi de mandat à l'École-O-Champ – Plan de développement de la Zone Agricole
- 7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
 - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 29 janvier 2020
 - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 12 décembre au 29 janvier 2020
 - 7.3. **Résolution** – Ressources humaines – Amendement de la résolution #2019-09-170
 - 7.4. **Résolution** – Ressources humaines – Embauche d'une conseillère à la mesure Soutien au travail autonome (STA)
 - 7.5. **Résolution** – Assemblée statutaire du 20 mai 2020 – Changement de date
- 8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
 - 8.1. **Résolution** – Autorisation de transmission du projet de lettre à la CAUCA
Dépôt du projet de la lettre destinée à Cauca dans la liste de correspondance
- 9. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
- 10. **GOVERNANCE - MRC**
- 11. **DEMANDE D'APPUI**
- 12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-04

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2019

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-05

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-141 et #1423-28, Rosemère : #801-50 et Sainte-Anne-des-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Plaines : #697-20-1, #860-69 et #860-93 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1418-141**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Modifier** les dispositions relatives à la pente d'une rampe d'accès à une aire de stationnement souterraine;
- **Modifier** les dispositions relatives aux servitudes écologiques.

**Blainville
#1423-28**

PIIA : Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Ajouter** des objectifs et des critères applicables à la nouvelle zone commerciale C-161.

**Rosemère
#801-50**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **Modifier** la disposition « Dimension du bâtiment » pour la zone H-77;
- **Agrandir** la zone commerciale C-73 à même la zone résidentielle H-97.

**Sainte-Anne-des-Plaines
#697-20-1**

PIIA : Règlement modifiant le Règlement 697-20 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Assujettir** les bâtiments ou constructions agricoles à des fins de production de cannabis à des objectifs et critères de PIIA.

**Sainte-Anne-des-Plaines
#860-69**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Modifier** les limites des zones résidentielles H904 et H906 pour agrandir la zone H903;
- **Modifier** les limites de la zone résidentielle H903 pour agrandir la zone commerciale C800.

**Sainte-Anne-des-Plaines
#860-93**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 860 de zonage afin de :

- **Modifier** l'article 308 du Chapitre 5 concernant le calcul du nombre minimal de cases de stationnement pour personnes handicapées;
- **Modifier** l'article 1155 du Chapitre 11 concernant les logements accessoires;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- **Modifier** le troisième paragraphe de l'article 1302 du Chapitre 14 *Environnement* concernant la largeur des rives.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements : Blainville : #1418-141 et #1423-28, Rosemère : #801-50 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-20-1, #860-69 et #860-93 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-06

OBJET : Adoption du document indiquant la nature des modifications suite à l'entrée en vigueur du Règlement #19-01

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement #01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté le 27 novembre 2019 le Règlement #19-01 «Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale et le cadre normatif qui est associé aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain»;

ATTENDU QUE ce Règlement est entré en vigueur le 28 janvier 2020;

ATTENDU QUE suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au Schéma d'aménagement et de développement;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être apportées par les Villes constituantes de la MRC » suite à l'entrée en vigueur du Règlement #19-01, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2020-01-07

OBJET : Commentaires au Projet de Plan Métropolitain de développement agricole – 2e consultation de la CMM

Les commentaires de la MRC de Thérèse-De Blainville suite à la deuxième consultation de la CMM concernant le Projet de Plan métropolitain de développement de la zone agricole sont déposés aux membres du conseil et versés aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2020-01-08

OBJET : Commentaires – Milieux naturels d'intérêt métropolitain – Consultation de la CMM

Les commentaires de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que des villes constituantes sur la proposition de milieux naturels métropolitain sont déposés aux membres du conseil et versés aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2020-01-09

OBJET : Théâtre estival pour enfants de la MRC de Thérèse-De Blainville – Renouvellement de l'entente avec Odyscène – Entente de développement culturel 2018-2020

ATTENDU QUE l'un des axes de la Politique culturelle est celui de la *Vitalité : l'accès à la culture, à la créativité et à l'innovation*;

ATTENDU l'entente de développement culturel triennale conclue par la MRC et le Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ);

ATTENDU QUE l'initiation des jeunes de 5-12 ans au théâtre professionnel en période estivale lors des activités du camp de jour et des programmes de terrain de jeux s'inscrit au niveau de l'axe susmentionné;

ATTENDU les actions partenariales entre le diffuseur officiel Odyscène et la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'Odyscène accepte le mandat et la proposition de la MRC;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 30 000 \$ pour l'année 2020 dont la répartition est 50% MRC et 50% du MCCQ selon l'entente établie;

ATTENDU QUE chaque Ville constituante et participative doit assurer les frais relatifs aux transports des enfants à raison de 5\$ par enfant inscrit à l'activité;

ATTENDU la recommandation favorable de la Table action culture;

ATTENDU QUE les crédits ont été réservés dans le budget de 2020;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, de :

- Débloquer les sommes nécessaires et prévues dans le cadre du budget de 2020 pour financer le projet;
- De reconduire l'entente de service avec Odyscène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-10

OBJET : Octroi de mandat – à l'artiste monsieur Jean-François Malouin –
Projet « Tournée Art Virtuel dans la MRC » en avril 2020 – Entente de
développement culturel 2018-2020

ATTENDU les démarches de Boisbriand pour la réalisation du projet « Tournée Art Virtuel », soit une représentation publique d'une œuvre virtuelle dans sept lieux du territoire de la MRC, sous la forme d'une tournée;

ATTENDU QUE ledit projet s'inscrit dans le cadre d'une expérience de médiation culturelle et de réalité virtuelle avec une installation temporaire permettant aux participants d'interagir avec *Les Trois Grâces* appelées « l'œuvre »;

ATTENDU l'entente de développement culturel « 2018-2020 » conclue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Culture et des Communications et l'approbation de ce dernier pour ce projet en novembre dernier;

ATTENDU la proposition de l'artiste, monsieur Jean-François Malouin;

ATTENDU les recommandations favorables du directeur général;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'octroyer le mandat à l'artiste, monsieur Jean-François Malouin pour un montant total de 7 818 \$ incluant les taxes et assurances et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-11

OBJET : Octroi de mandat à l'École-O-Champ – Plan de développement de la
zone agricole (PDZA)

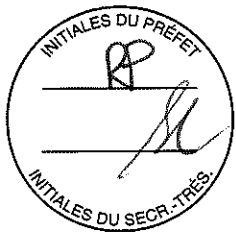
ATTENDU la mise en œuvre du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le succès du projet de « *l'Escouade des fermiers* » en 2019;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de mise en œuvre du PDZA d'octroyer un mandat de type clé en main à l'École-O-Champ en 2020;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2020 et qu'un montant de 14 000 \$ ait été prévu à cette fin;

ATTENDU les objectifs visés par le projet, à savoir :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Outiller les animateurs de camps de jour et de parc afin d'animer des ateliers et des activités orientées sur le monde agricole;
- Capter l'attention des jeunes pour leur faire découvrir le monde agricole (discussions, chansons, jardinage, visite à la ferme, transformation d'aliments, etc.).

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- Débloquer les fonds nécessaires (un maximum de 14 000 \$ en 2020 plus taxes) pour la réalisation des actions relatives au projet de l'escouade des fermiers dans les Villes constituantes de la MRC;
- Octroyer un mandat de type clé en main à l'École-O-Champ en 2020 pour produire le matériel nécessaire;
- D'assurer le suivi dudit projet par l'entremise du service de développement économique de la MRC et du comité de mise en œuvre du PDZA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-12

OBJET : Liste de la correspondance au 29 janvier 2020

La liste de la correspondance «MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 29 janvier 2020» est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2020-01-13

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 12 décembre 2019 au 29 janvier 2020

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 12 décembre 2019 au 29 janvier 2020 inclusivement, répartis comme suit : 161 439.90 \$ payés, 114 171.69 \$ à payer pour un grand total de 275 611.59 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-14

OBJET : Ressources humaines – Amendement de la résolution #2019-09-170

ATTENDU QUE tout le personnel de la MRC, toute catégorie confondue, est passé du mode « contrat à durée déterminée(CDD) » vers un mode de « contrat à durée indéterminée (CDI) » selon la résolution #2019-09-170;

ATTENDU l'orientation des membres du conseil lors de la séance du mois de décembre 2019;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE ladite résolution numéro 2019-09-170 s'applique également au statut du directeur général "ACTUEL" de la MRC, et ce, selon les termes et conditions établis dans le contrat et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-15

OBJET : Ressources humaines – Embauche d'une conseillère à la mesure
Soutien au travail autonome (STA)

ATTENDU la prestation de services de madame Marie-Thérèse Labelle à titre de conseillère à la mesure soutien au travail autonome (STA) depuis le 1^{er} avril 2019 comme travailleur autonome;

ATTENDU la qualité des services rendus et la satisfaction à cet égard de la direction générale;

ATTENDU les recommandations favorables du coordonnateur au développement économique et entrepreneuriat;

ATTENDU QUE madame Marie-Thérèse Labelle accepte de travailler pour la MRC de Thérèse-De Blainville, et ce, aux conditions telles que présentées aux membres du conseil, et ce, à temps partiel à raison de 19 heures par semaine.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise l'embauche de madame Marie-Thérèse Labelle comme conseillère à la mesure Soutien au travail autonome (STA), poste à temps partiel à raison de 19 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-16

OBJET : Assemblée statutaire du 20 mai 2020 – Changement de date

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE la séance ordinaire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui devait avoir lieu le mercredi 20 mai 2020 à 15h30 au siège social de la MRC sis au 201, boulevard du Curé Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6 est déplacée au mercredi 27 mai 2020 à 15h30 et se tiendra au siège social de la MRC sis au 201, boulevard du Curé Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le secrétaire-trésorier donne un avis public de ces modifications à l'agenda des séances du conseil conformément aux articles 148.0.1 et 433 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-01-17

OBJET : Dépôt du projet de la lettre destinée à Cauca dans la liste de correspondance

Comme le Comité sécurité incendie de la MRC rencontre les responsables de Cauca le 30 janvier 2020, le conseil recommande :

- De plutôt déposer le projet de lettre dans la liste de la correspondance;
- Au directeur général de transmettre l'objet de la lettre aux responsables de Cauca lors de cette rencontre.

2020-01-18

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 15h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Richard Perreault, Préfet

29 janvier 2020

Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2020-01-01 à 2020-01-18 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 29 janvier 2020.

Émis le 29 janvier 2020 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier